

Le cadre national de l'emploi de la force

Janvier 2001

INTRODUCTION

Le Cadre national de l'emploi de la force est une représentation graphique des divers éléments qui constituent le processus par lequel une agente ou un agent évalue une situation, fait un choix parmi les options raisonnables et intervient afin d'assurer sa propre sécurité et celle du public. Il a pour objet d'aider les agents et le public à comprendre pourquoi et de quelle façon une agente ou un agent peut avoir recours à la force.

Comme outil de formation, le cadre favorise l'évaluation critique et l'analyse de la situation et aide l'agente et l'agent à comprendre et à utiliser les différentes options dont elle ou il dispose en matière d'emploi de la force pour répondre aux situations qui présentent un risque de violence.

Le Cadre national de l'emploi de la force ne vient pas justifier le recours à la force par une agente ou un agent et ne dicte pas non plus de réponse précise à une situation donnée. Il fournit cependant un cadre utile pour comprendre et expliquer les événements associés aux incidents comportant le recours à la force.

HISTORIQUE

Les cadres graphiques pour décrire l'emploi de la force par les agentes et agents sont apparus pour la première fois aux États-Unis au cours des années 70. Ces premiers cadres décrivaient un processus plutôt rigide à progression linéaire et donnaient l'impression que l'agente ou l'agent devait avoir déployé tous les efforts possibles à un niveau donné avant d'être autorisé à considérer d'autres options. L'une des critiques adressées le plus souvent à ces premiers cadres était qu'ils ne tenaient pas compte du caractère dynamique des situations qui présentent un risque de violence, où il ne faut cesser d'évaluer tous les facteurs en cause (agente ou agent, sujet et options en matière de recours à la force) tout au cours de l'interaction.

Au Canada, l'utilisation des cadres d'emploi de la force remonte aux années 80, l'un des premiers étant le cadre provincial de la Nouvelle-Écosse, suivi par celui du Québec, au début des années 90. En 1994, dans le contexte d'une stratégie générale sur l'emploi de la force, l'Ontario a élaboré un cadre provincial, et un certain nombre de provinces, ainsi que la Gendarmerie royale du Canada, lui ont emboîté le pas.

En 1999, l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) a approuvé une initiative qui comprenait une proposition d'élaboration d'un cadre national de l'emploi de la force. En avril de la même année, des instructeurs et des spécialistes de l'emploi de la force